

Dossiers de la politique culturelle (contrat de filière du livre 2018/2020, EPCC du Sud-Aquitain)

Séance plénière du 22 mars 2018

Le CESER Nouvelle-Aquitaine insiste sur la nécessité d'implication des acteurs culturels des territoires dans la gouvernance des outils et dans la mise en œuvre des politiques culturelles régionales, qui participe à la démarche de co-construction initiée dans certaines filières et doit répondre à l'objectif de respect des droits culturels¹.

Il souligne les enjeux spécifiques du soutien apporté aux acteurs de la chaîne du livre en région à travers le contrat de filière du livre 2018/2020. Il note le rôle pivot confié à la nouvelle Agence du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel, dont il attend qu'elle remplisse sa mission d'accompagnement en réponse aux attentes des acteurs de la filière. Tout en soulignant l'intérêt de certaines dispositions de ce contrat, le CESER formule quelques suggestions complémentaires (réseaux de lecture publique, initiatives innovantes de mise à disposition d'œuvres littéraires pour les populations les plus démunies).

Par ailleurs, la création de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Sud-Aquitain appelle quelques observations à la fois sur la prise en compte de la création et des acteurs culturels locaux et sur le territoire d'intervention de ce nouvel outil.

En préambule, le CESER tient à souligner tous les enjeux associés aux libertés d'expression et de création culturelles et aux droits culturels, qu'ils soient le fait de pratiques professionnelles ou amateurs, comme facteurs d'individuation d'émancipation, et d'ouverture à l'autre. Il importe que les politiques publiques s'attachent à défendre une vision élargie de la question culturelle, dans des sociétés de plus en plus gagnées par l'individualisme et le matérialisme, et toujours inopinément tentées par des réflexes de censure, au mépris des lois, des libertés et du principe démocratique.

Un accompagnement appréciable des acteurs de la filière du livre en Nouvelle-Aquitaine, auquel ils doivent être étroitement associés

Le Conseil Économique, Social et Environnement Régional a déjà eu l'occasion de souligner **l'intérêt des contrats de filière conclus par le Conseil régional avec l'État en faveur des acteurs de l'économie culturelle et des démarches de co-construction** qui les ont précédés. Celui proposé en direction de la filière du livre vient compléter ceux déjà en cours en faveur du cinéma et de l'audiovisuel d'une part et des musiques actuelles d'autre part.

S'il faut saluer la démarche de co-construction retenue pour la préparation de ce contrat de filière, le CESER considère **qu'un partenariat actif avec les acteurs professionnels concernés doit aussi être recherché tout au long du processus de mise en œuvre de ce contrat de filière**, ces derniers n'en apparaissant pas comme cosignataires contrairement à ce qui a été observé pour d'autres filières (ex : musiques actuelles). C'est aussi pourquoi la commission invite le Conseil régional à associer pleinement des représentants des acteurs professionnels dans la gouvernance de ce dispositif.

Le CESER insiste sur **la pertinence d'un soutien à l'ensemble des acteurs régionaux de la chaîne du livre** (auteurs, traducteurs, éditeurs, libraires indépendants), étant donné la fragilité particulière d'un segment d'activité fortement bousculé à la fois par l'évolution des pratiques culturelles (essor des écrans) ou encore par la concurrence de nouveaux acteurs dans la diffusion et la distribution des œuvres (grandes surfaces, opérateurs de l'économie numérique...).

Pour autant, le CESER tient à souligner que la lecture reste une pratique culturelle majeure des Français : 91 % de lecteurs dont 50 % de manière quotidienne mais seulement 25 % de grands lecteurs. Si la lecture numérique a récemment progressé, elle ne concerne encore qu'un quart de la population (dont 5 % de grands lecteurs). En termes d'achat, 80 % des Français achètent des livres neufs, un tiers des livres d'occasion, autant en empruntent dans une bibliothèque et 45 % ont acheté au moins un livre en ligne. Les dépenses liées à la lecture représentent plus de 17 % des dépenses en biens et services culturels mais constituent le premier poste de dépenses en biens culturels stricto sensu (57% en 2017, soit 4,5 Mds €) Si l'achat de livres en librairie reste important sinon majoritaire, 30 % des Français échapperaient à cette forme de distribution, soit faute de libraire à proximité soit en raison de prix jugés plus élevés¹.

Le CESER relève la **place centrale de la nouvelle Agence régionale du Livre, du Cinéma et de l'Audiovisuel (ALCA)** dans l'animation de ce contrat de filière, à la fois en tant que structure d'instruction technique et qu'opératrice pour certains axes (formation, accompagnement à la structuration interprofessionnelle). **Le CESER insiste sur le rôle d'accompagnement en faveur des acteurs de la filière dévolu à cette agence via ses différentes antennes en région** (cf. articles 2, 4 et 5 des statuts de l'ALCA), à la gouvernance de laquelle les professionnels de la culture concernés sont en principe associés. Il sera particulièrement attentif sur les modalités de **prise en compte des attentes des acteurs de la chaîne du livre** en région dans le cadre de la mise en œuvre de ce contrat de filière et, plus largement, des politiques publiques culturelles régionales.

Le CESER tient à exprimer tout son **intérêt sur certaines dispositions prévues dans ce contrat**, s'agissant des mesures relatives au **compagnonnage** (action n°5), au réseau des **lieux « écritures plurielles – écritures nouvelles »** (action n°6 en phase expérimentale) et au **fonds de soutien à la création littéraire** destiné aux auteurs. De la même façon, le CESER partage l'objectif de soutien à l'action culturelle et au développement des **librairies et points de vente indépendants** en Nouvelle-Aquitaine (environ 200 répertoriés par l'association régionale des Librairies Indépendantes).

Par ailleurs, le CESER souligne la nécessité **d'actions complémentaires** (ou hors contrat) afin de favoriser à la fois l'accès aux œuvres littéraires par le biais de la lecture publique d'une part, ou dans le cadre d'initiatives facilitant l'acquisition ou la mise à disposition de livres pour les populations les plus démunies. Il s'agit dans le premier cas d'accompagner les collectivités locales dans **la modernisation ou l'extension du réseau des bibliothèques et médiathèques** (plus de 2 000 bibliothèques et points d'accès à la lecture en Nouvelle-Aquitaine ... mais 20 % de la population régionale serait encore non desservie²). Dans le second cas, il s'agit de soutenir des projets visant à favoriser la mise à disposition d'œuvres littéraires dans une démarche de développement durable et d'économie circulaire, à l'instar par exemple de « Recyc Livre ».

Création de l'EPCC du Sud-Aquitain : une évolution statutaire qui appelle une gouvernance élargie en lien étroit avec les acteurs culturels du Pays basque.

Le CESER prend acte de la transformation de l'association de gestion de la scène nationale du Sud-Aquitaine en Établissement Public de Coopération Culturelle. Si cette transformation répond à des objectifs de gestion d'un service public en matière culturelle (cf. art. L 1431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), le CESER considère le caractère trop administratif de ce type d'organisation et souligne la **nécessité d'y associer des représentants des acteurs culturels du territoire**, conformément aux dispositions prévues ce même Code (art R 1431-4).

Le CESER exprime le souhait que l'EPCC du Sud-Aquitain intègre dans ses missions **la valorisation de la création artistique locale**, en partenariat étroit avec les acteurs culturels locaux et prenant en compte les réalités linguistiques et culturelles du territoire concerné. A ce propos, il considère que le périmètre d'action de cet EPCC, tant pour ses missions d'appui à la création que de diffusion, devrait progressivement être élargi au territoire du nouvel EPCI, à savoir la communauté d'agglomération du Pays Basque.

¹ Sources : Centre National du Livre, Syndicat National de l'Édition, INSEE, DEPS Ministère de la Culture

² Source : DEPS, Ministère de la culture

Si le CESER note avec intérêt la volonté « *d'encourager les populations dans toute leur diversité à participer aux activités culturelles proposées* », il préconise dans le même esprit l'encouragement au développement des **pratiques artistiques en amateur**.



Vote sur l'avis du CESER

« **Dossiers de la politique culturelle (contrat de filière du livre 2018/2020, EPCC du Sud-Aquitain)** »

126 votants

126 pour

Adopté à l'unanimité

Dominique CHEVILLON

Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine